

Convention relative à la mise en œuvre d'un projet-pilote concernant l'amélioration des relations familles/école dans le quartier de Maurepas, à Rennes (Ille et Vilaine)

Entre les soussignés :

- L'Inspection académique d'Ille et Vilaine, représentée par monsieur l'Inspecteur d'académie,
- L'IUFM de Bretagne, représentée par le président de l'UBO (université de Bretagne occidentale),
- L'Université Rennes 2, représentée par le directeur du CREAD (Centre de Recherche sur l'Education les Apprentissages et la Didactique),
- La FCPE d'Ille et Vilaine, représentée par son président,
- La Ville de Rennes, représentée par le Maire, ou son adjointe, déléguée à l'éducation et à la jeunesse,
- Le Mouvement ATD Quart Monde, délégation Bretagne, représenté par le responsable régional

Origine du projet faisant l'objet de cette convention :

Le projet faisant l'objet de cette convention est le résultat du travail engagé depuis plusieurs années par le Mouvement ATD Quart Monde, en partenariat avec le rectorat, l'IUFM, l'université, des enseignants et une fédération de parents d'élèves, au sein du groupe « Familles-école-grande pauvreté ». Ce travail a consisté à développer une réflexion et des outils de formation en vue d'améliorer les relations entre les familles et l'école, à partir d'une meilleure connaissance des incompréhensions existant entre les familles vivant des situations de grande pauvreté et d'exclusion, et l'école.

Dans la suite de ce travail, le projet qui s'engage sur le quartier de Maurepas à Rennes vise donc à **favoriser une meilleure réussite éducative et scolaire des enfants, en créant les conditions d'une plus grande connaissance et confiance réciproque, entre les parents, les enseignants et les enfants**. Un travail d'expression et de formation sera mené, dans un premier temps, par un travail de groupes : un groupe de parents, un groupe d'enseignants et un (des) groupe(s) qui travaille(nt) à l'expression des enfants. Ensuite, des rencontres communes seront programmées, pour que les parents (dont les plus éloignés de l'école) et les enseignants puissent mieux se connaître, dialoguer et générer une plus grande confiance mutuelle et de nouvelles formes de relations et de coopérations.

L'objectif principal est de favoriser la réussite des enfants en situation d'échec scolaire, en reconnaissant les parents comme premiers éducateurs de leur enfant et en leur permettant de réfléchir et de construire collectivement leur participation à cette réussite éducative, de façon à être réellement en mesure d'agir en partenariat avec les enseignants. Instaurer une plus grande confiance entre les familles et l'école, favoriser une meilleure appropriation du projet de l'école par les parents, et faciliter les relations entre les enseignants et les familles devrait aboutir à un plus grand investissement des enfants dans les apprentissages.

Cet objectif a été résumé dans le nom qui a été choisi pour ce projet :

« En associant leurs parents à l'école, tous les enfants peuvent réussir ! »

La présente convention concerne la mise en œuvre de ce projet, de décembre 2007 à juillet 2011, sachant qu'une étape de préparation a déjà été réalisée entre septembre 2006 et juillet 2007. Cette étape a notamment permis d'informer les acteurs de terrain et de s'assurer de la faisabilité de ce projet.

Ces objectifs correspondent notamment à :

- A la volonté politique, exprimée à maintes reprises, d'associer les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants (Circulaire n° 2006-137 du 25-8-2006, sur le rôle et la place des parents à l'école : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0602215C.htm>).
- A la responsabilisation, l'un des 4 volets du projet académique <http://www.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/accueil/projet-academique> ,
- A la volonté d'améliorer la formation initiale et continue des enseignants, dans ce domaine crucial de la connaissance des publics éloignés de la culture scolaire.
- à la volonté d'associer étroitement les populations défavorisées aux politiques qui les concernent, et notamment en matière d'éducation et de culture, exprimée dans la loi d'orientation contre les exclusions de juillet 1998, et conformément aux modes d'actions développés par le Mouvement ATD Quart Monde.

Objet de la convention

Chacun des signataires de la présente convention s'engage à soutenir par tous les moyens à sa disposition la réussite de ce projet, en favorisant notamment la participation des enseignants, des parents, et tout particulièrement ceux dont les enfants vivent une scolarité difficile, et de tous les acteurs professionnels ou non, du quartier de Maurepas, ou impliqués dans ce quartier.

Article 1 : Description de l'action :

- Développer des actions d'accompagnement des familles dans le cadre du projet de médiation Familles/Ecole au sein du quartier de Maurepas.
- Développer des actions d'accompagnement des enseignants, en collaboration avec la coordination ZEP du Réseau de réussite scolaire.
- Développer des actions permettant une expression des enfants, sur leurs attentes vis-à-vis de l'école, de leurs familles, des autres acteurs professionnels ou bénévoles du quartier.
- Sur base de ces actions en direction des parents, des enseignants et des enfants, développer un dialogue entre les enseignants et les parents prenant en compte l'expression des enfants, qui permette de créer une confiance réciproque, permettant alors de réfléchir et d'agir ensemble pour la réussite de tous les enfants.

Article 2 : Définition des responsabilités :

Responsabilité d'ATD Quart Monde :

- Pilotage du projet,
- Animation du groupe de pilotage (invitation, animation des réunions, comptes-rendus)
- Co-animation du groupe « parents », avec l'animateur de la médiation famille /école du dispositif de réussite éducative
- Présence aux habitants les plus défavorisés du quartier, de façon à ce qu'ils soient fortement impliqués et assument ainsi leur place de parents d'élèves, aux côtés des autres parents,
- Co-animation du groupe enseignants, avec le coordinateur ZEP,
- Participation au travail d'expression des enfants, par les animateurs des bibliothèques de rue et des temps d'avenir partagé, en complément de l'expression d'enfants, par des enseignants ou animateurs de structures ou associations intervenant auprès des enfants du quartier.

Responsabilités communes à tous les partenaires :

- Favoriser l'implication active :
 - Des parents d'élèves du quartier de Maurepas, et tout particulièrement ceux dont les enfants sont en difficulté à l'école
 - Des équipes enseignantes des écoles élémentaires du quartier, voire du collège
 - Des structures socioculturelles
 - Des instances partenariales du territoire
- Désigner un représentant au sein du groupe de pilotage du projet

Responsabilité propre à l'IUFM de Bretagne :

Par l'implication d'enseignants chercheurs de l'IUFM, dans le cadre d'un GIR (groupe innovation recherche), l'IUFM s'efforcera de traduire les enseignements du projet en terme de formation que l'IUFM dispense auprès des enseignants (formation initiale ou continue), en vue de leur donner une meilleure connaissance des populations les plus éloignées de la culture scolaire et favoriser de bonnes relations avec les parents.

Responsabilité propre à l'Université Rennes2 (via le CREAD et son chercheur impliqué dans le projet)

Le chercheur impliqué dans le projet aidera à élaborer la méthode de travail et à la réflexion de groupe de pilotage, dont il est membre.

Il mènera sa propre recherche, en tant que sociologue, pour comprendre les conditions dans lesquelles les parents d'élèves, notamment ceux de milieux populaires et de la grande pauvreté, s'inscrivent dans des relations de partenariat avec les acteurs de l'école, et comment ces derniers perçoivent et conçoivent le rôle des parents. Cette recherche longitudinale se fera à travers des interviews croisés, de parents, d'enseignants et d'enfants, pour comprendre les différentes représentations, les pratiques et leurs évolutions.

Responsabilité de l'Inspecteur d'académie

L'Inspecteur d'académie favorisera l'implication des professionnels, notamment celle de l'Inspecteur de circonscription et du coordonnateur ZEP pour aider à la réussite de ce projet.

Il encouragera la participation des enseignants en leur accordant la possibilité d'organiser des formations ou des concertations sur leur temps d'animations pédagogiques par exemple, cette action devant être inscrite dans les projets d'école des deux groupes scolaires concernés.

Il permettra l'accès aux instruments qui peuvent favoriser l'avancée et l'évaluation du projet (résultats des diverses évaluations par exemple).

Responsabilité propre à la ville de Rennes

La ville de Rennes, grâce aux trois leviers suivant :

- Son dispositif de réussite éducative,
- Sa direction éducation-enfance,
- Sa direction de quartier

favorisera notamment la prise en compte de ce projet dans le cadre plus vaste de la politique urbaine, sociale et éducative, menée par tous les acteurs. Ainsi, ce projet fera partie du contrat urbain de cohésion sociale développé sur ce quartier, et ils agiront de manière cohérente et dans un but de synergie.

Les politiques urbaines, éducatives, culturelles et sociales sont interdépendantes et doivent toutes contribuer à rendre les habitants du quartier acteurs du développement de ce dernier, dont ils se sentent vraiment des interlocuteurs à part entière, dans les autres domaines autant que dans celui de leur rôle de parents d'élèves.

Responsabilité propre à la FCPE d'Ille et Vilaine

Dans la suite de son souci d'être une fédération de parents d'élèves qui représente tous les parents, la FCPE s'engage, en s'impliquant dans ce projet et notamment dans le groupe de parents, à en tirer des enseignements sur les mesures à mettre en œuvre pour que les instances internes de la fédération soient accessibles aux parents de toutes origines, et notamment aux parents issus des milieux populaires, voire en grande pauvreté.

Elle pourra aussi s'impliquer, dans la suite du projet, pour que celui-ci soit suivi d'une implication forte de parents, issus de tous milieux, dans des conseils d'école et dans les liens entre parents et enseignants des écoles de Maurepas, sous des formes nouvelles.

Article 3 : Mode de suivi du projet par les signataires de cette présente convention :

L'instrument principal et commun qui permettra ce suivi est le **groupe de pilotage**, dans lequel chaque signataire désignera un représentant. Ce comité se réunira au minimum une fois par trimestre scolaire, étant convoqué par le responsable du projet.

Les signataires de la convention pourront demander au responsable de réunir ce groupe plus souvent, en cas de besoin.

Ce groupe de pilotage comprendra :

- La personne d'ATD Quart Monde, responsable du projet,
- le responsable du dispositif de réussite éducative de la Ville de Rennes,
- Un/des enseignants ou directeurs d'école,
- Un/des parents d'élèves des écoles du quartier,
- un sociologue, maître de conférences à Rennes 2, auteur de recherches sur les relations familles-école,
- l'animateur de la réussite éducative sur les écoles Trégain et Gantelles,
- le coordonnateur ZEP, animateur du groupe enseignants,
- un membre d'ATD Quart Monde, animateur du groupe enseignants,
- un responsable à la direction des quartiers nord-est de la ville,
- un représentant de la FCPE d'Ille et Vilaine,
- un représentant d'ATD Quart Monde Bretagne, qui n'est pas impliqué personnellement dans le projet,
- Un représentant de chaque institution liée par la convention (Ville de Rennes, IUFM, Inspection académique).

Article 4 : Financement du projet :

L'objet de la présente convention n'est pas de définir les engagements financiers liés à ce projet : Aucun engagement financier n'est donc directement conclu par la présente convention pour ce projet.

Cependant, la mise en œuvre de ce projet, et notamment l'investissement important pour connaître et associer les familles les plus défavorisées du quartier, créer des liens entre elles et avec les écoles, demandera un fort investissement en temps, qui représente donc aussi un coût.

Le projet a déjà bénéficié, pour 2007 :

- d'un financement de la Caisse des écoles de la ville (financement réussite éducative),
- d'une partie d'un financement de type REAAP (soutien à la parentalité, par le conseil général (DDASS) et l'Etat)

Ils ont permis au projet de mener à bien sa phase de mise en route et de mesurer sa faisabilité. Ces financements pourront sans doute être reconduits pour l'année 2008.

Les différents partenaires s'efforceront d'aider à assurer la pérennité de ce projet, en le faisant connaître auprès des différentes sources de financement.

Ainsi, la Direction des quartiers nord-est de la Ville a déjà engagé une demande dans le cadre des CUCS (contrat urbain de cohésion sociale), en vue de garantir un financement de ce projet, au-delà de 2007.

Le Mouvement ATD Quart Monde se réserve par ailleurs le droit de rechercher d'autres financements, lui permettant d'assurer les ressources qui garantissent le bon déroulement du projet, auprès de financeurs et partenaires de son choix.

Article 5 – Durée de la convention

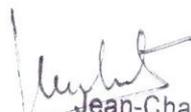
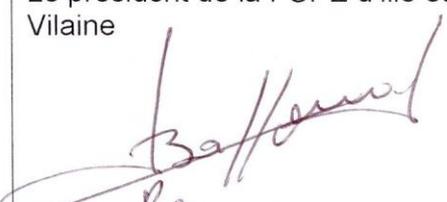
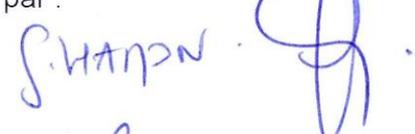
La présente convention est conclue pour la durée du projet, c'est-à-dire à partir de la signature de la convention, et jusqu'en juillet 2011, sauf en cas de dénonciation de la convention par l'un ou plusieurs des signataires, qui empêcherait la poursuite du projet.

Article 6 - Résiliation et dénonciation

En cas de non-respect de la convention par l'un des signataires, de désaccord sur les orientations et actions engagées dans le cadre de ce projet, chaque signataire de la présente convention pourra suspendre sa participation, après avoir signifié son désaccord lors d'une réunion du groupe de pilotage.

En cas de désaccord persistant où si des problèmes graves empêchent la poursuite du projet, la présente convention pourra être dénoncée par un ou plusieurs des signataires à chaque fin d'année scolaire au mois de juillet.

Signataires :

<p>L'inspecteur d'Académie DSDEN d'Ille et Vilaine :</p> <p> Jean-Charles HUCHET</p> <p>Fait à <u>Rennes</u></p> <p>Le <u>11/09/08</u></p>	<p>Pour l'IUFM de Bretagne, le président de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale)</p> <p> Pascal OLIVARO</p> <p>Fait à <u>Rennes</u></p> <p>Le <u>25/11/2008</u> ; le directeur de l'IUFM de Bretagne Daniel SÉGUIN</p>	<p>Le président de la FCPE d'Ille et Vilaine</p> <p></p> <p>Fait à <u>Rennes</u></p> <p>Le <u>18 octobre 2008</u></p>
<p>La ville de Rennes, représentée par :</p> <p></p> <p>Fait à <u>Rennes</u></p> <p>Le <u>22.01.09</u></p>	<p>Le directeur du CREAD (Université Rennes 2)</p> <p></p> <p>Fait à <u>Rennes</u></p> <p>Le <u>8/09/08</u></p>	<p>Le représentant d'ATD Quart Monde Bretagne</p> <p></p> <p>Fait à <u>Rennes</u></p> <p>Le <u>23 septembre 2008</u></p>